

Conditions de travail

salariés des IAA

En 2016, les salariés des industries alimentaires et des boissons ont été victimes de 21 000 accidents du travail ayant nécessité un arrêt et ont déclaré 3 500 maladies professionnelles. Avec 44 accidents du travail pour 1 000 salariés, les industries alimentaires sont plus exposées, en moyenne que l'ensemble des activités couvertes par le régime général (34 pour 1 000). En revanche, le secteur de fabrication de boissons l'est moins.

En 2013, les conditions de travail des salariés des industries agroalimentaires (IAA, y compris tabac) sont principalement caractérisées par des contraintes de rythme de travail (normes de production et délais, cadences, déplacements automatiques de pièces...) et par des facteurs de pénibilité physique. Plus de 70 % d'entre eux déclarent rester debout longtemps, et plus de la moitié déplacer de lourdes charges ou effectuer des mouvements douloureux ou fatigants. Si deux tiers des salariés des IAA estiment risquer d'être blessé ou accidenté, ils se déclarent moins exposés que d'autres salariés de l'industrie à des produits dangereux ou des poussières. Plus de la moitié des salariés des IAA déclarent subir une exposition à des températures basses et aux courants d'air. Ils mentionnent également travailler dans un environnement humide, davantage que les autres salariés.

Accidents du travail et maladies professionnelles

	2015		2016		indice de fréquence pour 1 000 salariés	
	nombre		2015	2016	2015	2016
Industries alimentaires						
Accidents du travail	20 038	20 003	44,3	43,7		
Maladies professionnelles	3 746	3 433	8,3	7,5		
Fabrication de boisson						
Accidents du travail	822	831	27,2	27,0		
Maladies professionnelles	77	67	2,5	2,2		
Ensemble des activités*						
Accidents du travail	624 525	626 227	33,9	33,8		
Maladies professionnelles	50 960	48 762	2,7	2,6		

* Activités couvertes par la Cnam, hors agriculture et régimes spéciaux.

Champ : accidents et maladies professionnelles des salariés ayant donné lieu à un premier versement sur la période considérée ayant entraîné un arrêt de travail d'au moins 24 heures, une incapacité permanente ou/et un décès. Ces statistiques n'incluent pas celles des bureaux et sièges sociaux.

Source : CNAM

Conditions de travail en 2013

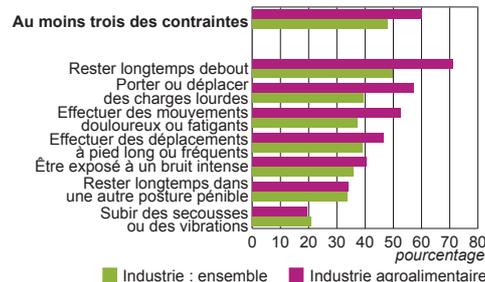
Proportion de salariés qui déclarent des contraintes

	Industrie agroalimentaire	Industrie : ensemble
	%	
Contraintes de rythme	61,5	56,9
Contraintes physiques intenses	60,2	47,8
Manque d'autonomie	44,2	29,5
Risques physiques ou produits dangereux	29,5	41,5
Contraintes horaires	24,9	13,2

• Contraintes de rythme

	Industrie agroalimentaire	Industrie : ensemble
	%	
Subir au moins trois contraintes de rythme de travail	61,5	56,9
Avoir un rythme imposé par ...		
Une demande extérieure obligeant à une réponse immédiate	45,8	49,2
Des normes de production ou des délais à respecter en une heure au plus	44,0	35,9
La dépendance immédiate vis-à-vis du travail d'un ou plusieurs collègues	43,9	40,8
Les contrôles ou surveillances permanents exercés par la hiérarchie	43,8	36,7
La cadence automatique d'une machine	35,1	21,8
Le déplacement automatique d'un produit ou d'une pièce	32,2	21,5
D'autres contraintes techniques	30,2	29,1
Un contrôle ou suivi automatisé	14,1	43,5

• Contraintes physiques intenses



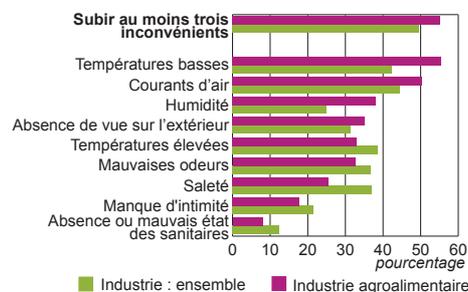
Définition des risques : voir glossaire « conditions de travail ».

Champ : France, salariés de l'industrie.

Sources : Dares - Drees - DGAFP - Insee, Enquête conditions de travail 2013

Inconvénients liés au travail en 2013

Proportions de salariés (%) qui déclarent que leur travail comporte des inconvénients



Champ : France, salariés de l'industrie.

Sources : Dares - Drees - DGAFP - Insee, Enquête conditions de travail 2013